

**La décision du gouvernement roumain visant les conditions, la procédure et les conditions de remboursement pour les opérateurs de transport routier sous licence d'un montant de 4 centimes d'obligation supplémentaire de 7 cents, est entrée en vigueur, le 15 Juillet 2014.**

**Les entreprises roumaines et celles des états membres de l'Union Européenne peuvent exiger 4 cents per litre de droits supplémentaires. En Roumanie, au 01.04.2014, le devoir de diesel est de 400 euros / 1 000 litres et il peut être demandé jusqu'à 40 euro/1000 litres. Le remboursement se fait à travers la répartition trimestrielle pour les entreprises mentionnées à l'article 7 de la directive 96/2003.**

### **Conditions, les procédures et les modalités de remboursement de l'accise supplémentaire**

Les conditions, la procédure et les modalités de remboursement des montants d'aides d'État représentant la différence entre la taxe d'accise de écart-type et les droits d'accises sur le gazole utilisé comme carburant

Le remboursement des sommes représentant la différence entre les droits d'accises différentiel et accises standards prévus à l'art. 176 par. (6) du Code des impôts, pour le gazole utilisé comme carburant s'appliquent pour:

a) le transport routier de marchandises pour compte propre ou pour d'autres, avec des véhicules à moteur ou ensembles de véhicules couplés destinés exclusivement au transport de marchandises par route et ayant un poids total autorisé maximal d'au moins 7,5 tonnes;

b) le transport de personnes, régulièrement ou occasionnellement, à l'exclusion des personnes locales de transport public avec un véhicule de catégorie M2 ou M3, tel que défini dans la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 Septembre 2007 établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques destinés à ces véhicules

Les conditions d'admissibilité pour les entreprises qui:

- a) sont sous licence en Roumanie ou dans d'autres États membres de l'Union européenne;
- b) tenir véhicules admissibles;
- c) dans le cas d'opérateurs économiques établis en Roumanie, cliquez ici:
- d) les décisions n'ont pas été délivrés contre eux pour la récupération des aides d'État ou, si ces décisions ont été rendues, ils n'ont pas été exécutés conformément à la loi;
- e) sont enregistrés dans le registre des véhicules et des opérateurs admissibles à un remboursement;
- f) ont des véhicules admissibles de carburant:

### **ÉTAPE 1 - Inscription au Registre des véhicules et des opérateurs éligibles pour le remboursement de l'accise**

Les entreprises de transport qui souhaitent demander le remboursement doivent, avant de prendre la première demande, doivent s'inscrire au registre des véhicules et des opérateurs éligibles pour le remboursement de l'accise, ci-après le Registre.

Registration in the Register is made by filling in the Application for the economic operator registration in vehicles and operators eligible for excise refund \*, provided in Annex 2 and is submitted to the Romanian Road Authority (RRA) accompanied by the following documents (electronic / paper) :

L'inscription au registre est faite en remplissant la demande de l'enregistrement de l'opérateur économique dans le Registre de véhicules et d'opérateurs éligibles pour le remboursement de l'accise \*, figurant à l'annexe 2 et est soumise à l'Autorité roumaine des routes (DRR) accompagnée des documents suivants (électronique / papier) :

- Le certificat d'immatriculation d'enregistrement fiscal / TVA;
  - Certificat fiscal délivré par l'Agence Nationale d'Administration Fiscale, montrent qu'il n'y a pas dettes envers le budget de l'Etat;
  - Marchés / contrats non. .... Fait / complété la gestion d'émission de cartes de la nourriture;
  - Preuve de maintien de verre, de distribution électronique prévue à l'art. Article 4. (1).
- f), si les opérateurs économiques sont établies en Roumanie;
- Affidavit attestant qu'ils n'ont pas reçu d'autre rémunération pour l'expédition et répondent aux exigences de l'art. Article 4. (1). c) et d) ci-dessus, si les opérateurs économiques sont établies en Roumanie;

- Liste des véhicules admissibles appartenant à l'opérateur en annexe n °. 3
- \* Les documents et renseignements doivent être soumis qu'une seule fois lorsque la première entrée dans le registre.

## **ÉTAPE 2 - VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ - 15 JOURS**

L'Autorité roumaine des routes vérifie l'éligibilité de chaque véhicule et compare les informations fournies par l'opérateur économique avec les informations qu'il détient dans sa base de données.

Suite à cette analyse dans les 15 jours de la date de dépôt:

- a) la demande est approuvée
- b) rejeter la demande si l'information ne correspond pas à l'opérateur économique de l'information entrée dans sa base de données avec une justification appropriée des raisons qui ont conduit à lui.

Les applications approuvées sont inscrites dans le Registre par l'Autorité roumaine des routes.

## **ÉTAPE 3 - Présentation de la demande de remboursement de l'accise**

La société soumet à ARR, par voie électronique ou sur papier exige le remboursement des droits d'accise en vertu des dispositions de l'art. 176 par. (6) et (7) du code fiscal

La demande peut être déposée pour un trimestre depuis le premier jour du trimestre suivant celui pour lequel le remboursement est demandé, mais au plus tard un an à compter de cette date.

Peut être soumis simultanément rembourser sur plusieurs trimestres.

Demande de remboursement de l'accise est accompagnée des documents suivants présentés par voie électronique ou sur papier:

- a) si le véhicule est la distribution de puissance enregistré dans les stations (stations):

- LISTE \* carburant diesel dans les stations dans le premier trimestre de l'année remplissage ..... suivant le modèle de l'annexe. 5

- Des copies des factures d'achat diesel avec annexes factures émises par les stations-service ou par des tiers

-la preuve du paiement intégral des factures d'instruments de paiement bancaire

b) si le véhicule est alimenté par ses propres réservoirs d'alimentation:

la LISTE \* de carburant diesel à partir de leurs réservoirs dans le premier trimestre de l'année ..... suivant le modèle de l'annexe. 6:

- Copies de factures de factures d'achats de diesel

-la preuve du paiement intégral des factures au moyen d'instruments de paiement bancaires.

#### **ÉTAPE 4 - Vérification de la demande**

Après le dépôt du remboursement de l'accise, l'ARR doit accéder au Registre et vérifier:

- Si la période de demande de restitution de l'opérateur économique est admissible à l'inscription

- Si chaque accise remboursement des droits de véhicule demandée est admissible au registre

- Remboursement base correctement déterminée en comparant les données et protocoles d'information avec d'autres documents et renseignements prévus par l'opérateur économique;

- Montant de la restitution indiqué dans la demande de la requérante est correctement déterminée, conformément à l'algorithme prévu à l'art. 7 et se réfère uniquement à des flux effectués au cours de l'opérateur économique, et les véhicules sont Inscrivez-vous admissible.

#### **ÉTAPE 5 - Notification de la décision - 2 mois**

Dans les deux mois à compter de la date de dépôt de remboursement de l'accise, l'ARR doit communiquer l'un de deux cas suivants:

- la décision d'approuver la demande de remboursement

- La décision de rejeter la demande de remboursement

### **Étape 6 - Remboursement dans 10 jours ouvrables**

Le remboursement des montants approuvés en vertu de la décision rendue par l'administrateur système, est menée principal du prêt au plus tard dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de la décision approuvant le remboursement si:

- Les opérateurs économiques établis en Roumanie n'ont pas d'obligations pour payer au budget général consolidé lorsque le remboursement de l'accise!
- Si les opérateurs économiques établis en Roumanie ont l'obligation de payer le budget général consolidé lorsque le remboursement de l'accise, le montant du remboursement approuvée est effectuée sur qu'ils n'enregistrent pas de telles obligations.
- Le remboursement doit être fait en lei dans un compte bancaire en Roumanie ou, sur demande, à un compte bancaire dans un autre État membre. Dans ce dernier cas, les frais bancaires pour le transfert sont déduits du montant à payer au demandeur.

### **Étape 7 – Le contrôle des restitutions à accise - l'archivage des documents pendant 10 ans**